

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:	12.04.2026
Titre du projet du marché:	Centre de subsistance de Colombier - mise en conformité - ingénieur CVSE
Forme / genre de mise en concurrence:	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet:	#34149
N° de la publication SIMAP:	#34149-01
Date de publication SIMAP:	26.03.2026
Adjudicateur:	Service des bâtiments de l'Etat de Neuchâtel - DOSP Yann Dubied Rue Tivoli 5 - CP 1 2002 Neuchâtel 2 - Suisse +41328896480 service.batiments@ne.ch www.ne.ch
Organisateur:	Stähelin Partner Architectes SA Fabbio Bregonzi Rue de la Jeunesse 2 2800 Delémont fabbio.bregonzi@staehelinpartner.com
Inscription:	Sur simap, pas de délai
Visite:	Les ch. 5.12 et 5.13 sont contradictoires quant à la tenue d'une visite du site. Selon 5.12, une visite est prévue le 09.04.2026, selon 5.13, aucune visite n'est prévue.
Questions:	09.04.2026 selon simap et ch. 6.11 13.04.2026 selon le programme de la procédure au ch. 5.12
Rendu documents:	21.05.2026 12:00, le timbre postal ne fait pas foi Deux enveloppes qualité et honoraires, un exemplaire papier et une clé USB.
Rendu maquette:	Pas de maquette à rendre
Type de procédure:	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71320000 Services de conception technique

Spécialités engagées CVSE

Description détaillée des prestations / du projet:

Prestations SIA 31 à 53 d'ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire, électricité, MCR et coordination technique.

Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.

Communauté de mandataires:

Admise

Sous-traitance:

Non admise

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

Président : Jean-Michel Deicher, architecte cantonal adjoint, État de Neuchâtel

Membres indépendants du MO :

Adjudant-chef Jean-Michel Martin, Chef subsistance de l'armée, DDPS

Jean-Philippe Stähelin, architecte EPF SIA, directeur Stähelin Partner architectes SA

Membre dépendant du : MO Yves Vuillermet, chef des affaires militaires. SSCM, État de Neuchâtel

Suppléant : Yann Dubied, architecte SIA REG A, SBAT, État de Neuchâtel

Architecte du projet : Fabbio Bregonzi, Stähelin Partner Architectes

Conditions de participation:

Les annexes P1, P4 et P6 du Guide romand

La preuve annexée, que le concurrent est porteur, à la date du dépôt de la candidature, des diplômes nécessaires aux différentes prestations spécialisées demandées

Une analyse LOGIB certifiée par un organe indépendant de moins de 4 ans au sens de l'art. 6 LCMP pour

les soumissionnaires employant au moins 20 travailleuses/travailleurs

Critères d'aptitude:

-

Critères d'adjudication / de sélection:

Références 40 %

Compétence, organisation et capacité en personnel 30 %

Offre de prestations 25 %, méthode T200

Qualité du dossier déposé 5 %

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5

Indemnités / prix:

Aucune

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:	<p>Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</p> <p>La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.</p> <p>Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.</p> <p>Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP(2019).</p> <p>La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</p> <p>La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</p> <p>La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).</p> <p>Les délais sont corrects.</p> <p>Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).</p> <p>Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.</p> <p>L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).</p>
Manques de l'appel d'offres:	<p>Des incohérences sont relevées dans les dates pour les questions et la visite sur site.</p>
Observations de l'OMPr:	<p>L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.</p> <p>L'OMPr se réjouit que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</p> <p>Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.</p>
Évaluation de l'OMPr:	



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

Conférence Romande de
d'Ingénieurs et